Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté

CORTINA NV
Meersbloem-Melden 42
BE-9700 Oudenaarde

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant:

Référence de l'article: MAXIMUS

EN 397:2025+AC:2025

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée, EN 397:2025+AC:2025 et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE.

L'organisme notifié

SGS FIMKO LTD (NOTIFIED BODY: 0598)
TAKOMOTIE 8
HELSINKI, 00380
FINLAND

a réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante, n° 0598/PPE/26/2228 ISSUE 1

Signature par et au nom de CORTINA NV, Meersbloem-Melden 42, BE-9700 Oudenaarde

09/07/2026

Peter De Mezure
Technical Director
Oudenaarde

Eddy Dumarey
Chief Executive Officer
Oudenaarde